



Jaime Abecasis (photographe)
 Pierre Chandelier (peintre)
 Martine Chittofrati (peintre)
 Jean-Louis Espilit (peintre)
 Marie Kanony (peintre)
 Isabelle Labat (peintre)
 Thierry Le Youdec (sculpteur)
 Jaana Myhoanen (sculpteur)
 Mili Presman (peintre)
 Christophe Thiry (peintre)
 Norma Trosman (peintre)

Sophie du Buisson (sculpteur)
 Cédric Charleuf (peintre)
 Rosangela dos Prazeres (sculpteur)
 Katherine Hibbs (photographe)
 Marie-Anne Kenesi (peintre)
 Frank Le Breton (sculpteur)
 Isabelle Meglinky (peintre et sculpteur)
 Fleur Nabert (peintre et sculpteur)
 Christian Sibille (peintre)
 René Traversé (peintre)



Art Émoi vous présente des artistes (figuratifs ou abstraits) qui sont nos contemporains, qu'ils soient peintres, graveurs, sculpteurs, photographes... Ces artistes vous proposent de partager leurs démarches créatives, leurs sensibilités, de vous parler de leur travail, de leurs doutes et de leurs intentions.

Art Émoi, une galerie qui vient à vous : vous pouvez réserver une œuvre en ligne, la voir en dehors de toute exposition, rencontrer l'artiste dans son atelier...

Faites appel à un connaisseur de l'art en général et actuel plus spécifiquement.

Geoffroy de La Taille, votre conseiller, a toujours évolué dans le milieu de l'art. Il a été fortement marqué par le travail de ses aïeux parmi lesquels on peut citer les Coypel (Antoine, Charles-Antoine et Noël), peintres des 17 et 18ème siècles, mais aussi de fameux conservateurs de musées qui ont su par un travail acharné sauver un patrimoine, et valoriser des artistes qui sont à l'heure actuelle considérés comme faisant partie des plus importants du patrimoine français et mondial. Il a aussi travaillé pendant plusieurs années avec des collectionneurs d'art en les conseillant au mieux sur la valorisation de leur patrimoine.

Contact : Geoffroy de La Taille



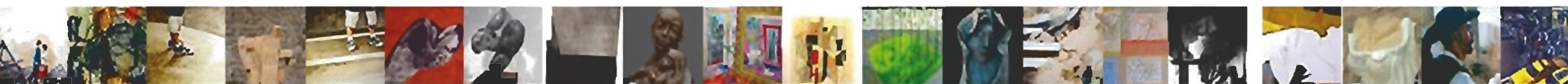
51 rue La Bruyère 75009 Paris

gdltt@art-emoi.fr - www.art-emoi.fr

☎ 09 50 63 29 80 ■ 01 42 81 29 80 ☎ 06 15 97 35 24

du lundi au samedi de 9 h à 20 h

S.A.R.L. au capital de 7.500€ - SIREN 497 526 731 R.C.S. PARIS
 SIRET 497 526 731 00011 - TVA INTRA FR77497526731





DEFISCALISATION ET MECENAT

Une enquête des commissaires aux comptes, publiée le 09 janvier 2006, révèle que 54% des entreprises françaises disent être intéressées par les actions de mécénat. Le mécénat d'entreprise :

- Un moyen d'assumer sa responsabilité d'entreprise citoyenne,
- Renforcer la cohésion interne et les retombées externes,
- Une possibilité de générer des intérêts médiatiques ou financiers,

- **Un intérêt fiscal indéniable** : au titre du mécénat, l'entreprise peut déduire le montant de l'achat de son résultat imposable sur 5 ans, dans la limite de 0,5 pour cent de son chiffre d'affaires (loi du 18 août 2003).

Pour bénéficier de la défiscalisation, il convient que l'œuvre achetée soit celle d'un artiste vivant et que l'œuvre soit considérée comme unique. Cela concerne les sculptures, les tableaux, les aquarelles, les gouaches, les pastels, collages...

L'œuvre doit être achetée, financée ou louée à des fins d'embellissement des locaux ou de communication externe et institutionnelle, elle doit être exposée dans des locaux accessibles au public ou aux salariés (salle d'accueil, salle d'attente, couloir, salle de réunion, showroom, restaurants d'entreprises, cafétérias, à l'exception des bureaux individuels).

Une étude peut vous être adressée sur simple demande, indiquez nous seulement le montant du chiffre d'affaires de votre société.

D'autres possibilités sont offertes aux entreprises : **le crédit classique et le leasing d'œuvres d'art** avec option d'achat.

Ces autres solutions sont peut être plus avantageuses pour votre entreprise en fonction de la trésorerie de celle-ci. Nous sommes là pour

vous conseiller avec votre principal interlocuteur en la matière : **Votre expert comptable.**

La durée d'un prêt ou d'un contrat de location avec option d'achat est de l'ordre de 36 à 60 mois.

Dans le cadre du leasing, l'option d'achat que nous pratiquons est de 2% de la valeur de l'œuvre. Les sommes dues par l'entreprise pendant le contrat constituent des **charges d'exploitation**. Le paiement de la valeur résiduelle de l'œuvre matérialise le transfert de propriété et Art Émoi remet le Certificat d'authenticité de l'œuvre au propriétaire.

Pour ouvrir un dossier, nous avons besoin du dernier bilan de l'entreprise (voir des deux derniers en fonction du montant du financement), d'un Kbis récent et d'un RIB.

Le montant des loyers sont hors TVA et hors frais de transport **mais ils incluent les frais de dossier et d'assurances "tous risques"**. Pour l'assurance, nous avons besoin de connaître la description précise des lieux, nous sommes là pour vous y aider (emplacement de l'œuvre, sécurité, trafic de lieux et conditions de chauffage...).

Chaque client est unique comme le sont les œuvres de nos artistes, donc nous vous devons un traitement à la hauteur de vos espoirs pour votre entreprise.

Art Émoi vous invite à vous rendre sur son site où vous trouverez un large choix d'artistes et d'œuvres. N'hésitez pas à revenir souvent car de nouvelles œuvres sont mises en ligne assez fréquemment et de nouveaux artistes viennent proposer leur travail.

N'hésitez pas à nous appeler ou à laisser un message lors de votre passage sur le site et nous vous rappellerons le plus rapidement possible pour convenir d'un rendez-vous dans votre entreprise ou dans une galerie où l'œuvre est exposée ou enfin dans l'atelier de l'artiste.

